

**DEMANDE D'OUVERTURE – CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Nom de l'agence qui tient le compte: \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e),**
 M.  M<sup>me</sup>  Mlle Nom et prénom: \_\_\_\_\_

 Représenté(e) par: \_\_\_\_\_ agissant en qualité de: \_\_\_\_\_  
 déclare,

- avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du Plan Déclic Bourse dans le PEA et les accepter,
- avoir pris connaissance de la Convention de compte-titres et en accepter les termes,
- et autoriser par la présente SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à débiter sur mon compte visé ci-après, aux échéances convenues, la somme que j'ai fixée et à en virer le montant au crédit de mon compte espèces PEA, aux fins de souscrire à due concurrence des parts ou millièmes de parts des OPC détaillés ci-après.

Je donne mandat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de réinvestir en parts ou millièmes de parts des OPC correspondants, dès leur distribution, les revenus de mes parts. Ils sont soumis aux conditions normales d'imposition du PEA.

Je reconnais avoir reçu la (les) "fiche(s) synthèse(s) valeur" contenant la rémunération du réseau de distribution BDDF ainsi que le(s) Document(s) d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) correspondant à (aux) l'OPC que j'ai choisi(s). Mon attention a été attirée sur la rubrique facteurs de risques relatif à cet (ces) OPC. Je peux me procurer une copie du règlement de cet (ces) OPC, du prospectus, du dernier rapport annuel et du dernier état périodique, aux guichets de Société Générale ou auprès de leur Société de Gestion.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte espèces PEA à créditer	Code courrier
3 0 0 0 3	0		
	Code guichet	Numéro de compte à débiter	
	0		

**INVESTISSEMENT INITIAL (minimum 50 EUR)**

MONTANT: \_\_\_\_\_, 0 0 EUR

 Date de prélèvement (1): \_\_\_\_\_  
 J J M M A A A A

**Répartition par OPC:**

NOMS/CODES ISIN	MONTANTS	NOMS/CODES ISIN	MONTANTS
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR

**INVESTISSEMENT PÉRIODIQUE (minimum 50 EUR mensuel – 150 EUR trimestriel)**

MONTANT: \_\_\_\_\_, 0 0 EUR

PÉRIODICITÉ: MENSUELLE (M) TRIMESTRIELLE (T) \_\_\_\_\_

 DATE DU PREMIER PRÉLÈVEMENT (le 2 du mois, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant pour une adhésion saisie au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de prélèvement choisie).

 \_\_\_\_\_  
 J J M M A A A A

**Répartition par OPC:**

NOMS/CODES ISIN	MONTANTS	NOMS/CODES ISIN	MONTANTS
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR
_____	_____ 0 0 EUR	_____	_____ 0 0 EUR

Les mentions à cocher ci-après ne s'appliquent pas si votre souscription suit une préconisation de Société Générale.

- 1  Je n'ai pas reçu de conseil en investissement à l'occasion de cette opération.
- 2  Je n'ai pas reçu de conseil en investissement à l'occasion de cette opération mais j'ai été averti que :
- ce produit n'est pas approprié à mon niveau d'expérience et de connaissances financières
  - ou n'ayant pas communiqué les informations nécessaires à mon évaluation, Société Générale n'est pas en mesure de déterminer si ce produit est approprié à ma situation.

 Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
 J J M M A A A A

Société Générale

Signature du Client (\*)

(\*) Si vous avez coché au moins une des cases ci-dessus faites précéder votre signature de la mention manuscrite suivante « je reconnais avoir coché la case 1 ou les cases 1 et 2 ».

(1) doit précéder le premier versement périodique.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'ouverture du (des) compte(s) et / ou la mise à disposition des produits et services souscrits ce jour. Elles pourront être utilisées pour des besoins de gestion de la relation bancaire, la sélection des risques, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées par la Société Générale à ses partenaires, courtiers et assureurs, ainsi qu'aux personnes morales du Groupe Société Générale, ses sous-traitants et prestataires établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen. Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence de la Société Générale ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir dès à présent ou à tout moment ultérieurement.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DECLIC BOURSE DANS LE PEA

---

Le plan DECLIC BOURSE est une formule d'épargne programmée qui vous permet d'investir automatiquement votre épargne, pour une durée indéterminée, en parts d'OPC de la Gamme DECLIC BOURSE dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions (PEA).

### C'EST UNE FORMULE SIMPLE

---

Le versement initial obligatoire est de 50 EUR minimum. Les versements programmés (minimum 50 EUR par mois ou 150 EUR par trimestre) sont prélevés sur le compte précisé dans les conditions particulières, selon la cadence choisie (le 2 de chaque mois ou de chaque trimestre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant), pour être virés au crédit de votre compte espèces PEA. La date du premier prélèvement programmé doit être postérieure au versement initial.

### C'EST UNE FORMULE AUTOMATIQUE

---

Les sommes ainsi prélevées seront investies en parts ou millièmes de parts du (des) OPC que vous avez choisi(s). Les parts souscrites seront inscrites sur votre compte-titres PEA. Les revenus distribués par les OPC sont automatiquement réinvestis en parts ou millièmes de parts des OPC correspondants. Il vous sera adressé, après chaque opération, une attestation nominative du nombre de parts et millièmes de parts que vous aurez ainsi souscrites.

### C'EST UNE FORMULE SOUPLE

---

Vous pouvez modifier sans frais (hors droits d'entrée sur OPC) les montants, la fréquence des prélèvements ainsi que la répartition de votre placement entre les différents OPC. Vous avez également la possibilité d'effectuer des versements exceptionnels (minimum 50 EUR), à tout moment, sans impacter les versements programmés.

Vous pouvez suspendre vos versements pendant une durée maximum d'un an. Vous pouvez aussi résilier à tout moment et sans aucun frais votre plan DECLIC BOURSE, par lettre adressée à votre Agence. Ces modifications ou cette résiliation doivent être portées à la connaissance de votre Agence 10 jours ouvrés au moins avant la date du prochain prélèvement.

Le présent contrat continue à produire ses effets en cas de transfert du compte à débiter ou du compte espèces PEA dans une autre Agence SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Bien entendu vous conservez toute latitude pour faire fonctionner librement votre PEA, parallèlement au plan DECLIC BOURSE.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE se réserve le droit, sous réserve d'un préavis d'un mois avant la prise d'effet, de résilier à tout moment le plan DECLIC BOURSE par l'envoi d'une lettre simple ou d'apporter une modification éventuelle au contrat. Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette modification du contrat, vous pouvez résilier votre adhésion au plan DECLIC BOURSE par lettre adressée à votre Agence dix jours ouvrés au moins avant la date de votre prochain prélèvement.

En cas de fusion d'un OPC choisi dans DECLIC BOURSE, votre investissement est reporté automatiquement sur l'OPC absorbant, dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) vous sera remis avant l'opération. Si cette opération ne vous convient pas, vous pouvez également demander le rachat de vos parts et la modification ou résiliation du plan auprès de votre Agence.

Toute clôture d'un ou des comptes visés dans les conditions particulières, sauf cas de transfert de compte dans une autre Agence SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ou désignation d'un autre compte à débiter, entraîne la résiliation du plan DECLIC BOURSE.

Le plan DECLIC BOURSE n'est pas transférable dans un autre établissement.

La résiliation du plan DECLIC BOURSE n'a pas d'incidence sur le PEA qui continue d'exister, ni sur la détention des parts d'OPC que vous auriez souscrites dans ce cadre.

Au-delà de la 8<sup>e</sup> année de détention d'un PEA, il est possible d'effectuer des retraits d'un PEA et notamment des retraits programmés à partir de certains OPC éligibles à DECLIC BOURSE.

### ATTENTION

---

Si vous souscrivez, à la suite d'un acte de démarchage ou de la réception d'un mailing, vous bénéficiez pendant 14 jours, à compter de la date de conclusion du contrat, du droit de vous rétracter et ce par l'intermédiaire d'un simple écrit remis par tout moyen à l'Agence. Le premier versement ne pourra intervenir qu'à l'expiration de ce délai.

**DEMANDE D'OUVERTURE – CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Nom de l'agence qui tient le compte: \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e),**

M.  M<sup>me</sup>  Mlle Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Représenté(e) par: \_\_\_\_\_ agissant en qualité de: \_\_\_\_\_  
déclare,

- avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du Plan Déclik Bourse dans le PEA et les accepter,
- avoir pris connaissance de la Convention de compte-titres et en accepter les termes,
- et autoriser par la présente SOCIÉTÉ GÉNÉRALE à débiter sur mon compte visé ci-après, aux échéances convenues, la somme que j'ai fixée et à en virer le montant au crédit de mon compte espèces PEA, aux fins de souscrire à due concurrence des parts ou millièmes de parts des OPC détaillés ci-après.

Je donne mandat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE de réinvestir en parts ou millièmes de parts des OPC correspondants, dès leur distribution, les revenus de mes parts. Ils sont soumis aux conditions normales d'imposition du PEA.

Je reconnais avoir reçu la (les) "fiche(s) synthèse(s) valeur" contenant la rémunération du réseau de distribution BDDF ainsi que le(s) Document(s) d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) correspondant à (aux) l'OPC que j'ai choisi(s). Mon attention a été attirée sur la rubrique facteurs de risques relatif à cet (ces) OPC. Je peux me procurer une copie du règlement de cet (ces) OPC, du prospectus, du dernier rapport annuel et du dernier état périodique, aux guichets de Société Générale ou auprès de leur Société de Gestion.

Code banque <b>3 0 0 0 3</b>	Code guichet <b>0</b>	Numéro de compte espèces PEA à créditer	Code courrier
	Code guichet <b>0</b>	Numéro de compte à débiter	

**INVESTISSEMENT INITIAL** (minimum 50 EUR)

MONTANT: \_\_\_\_\_, **0 0** EUR

Date de prélèvement (1): \_\_\_\_\_  
J J M M A A A A

Répartition par OPC:

NOMS/CODES ISIN	MONTANTS	NOMS/CODES ISIN	MONTANTS
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR

**INVESTISSEMENT PÉRIODIQUE** (minimum 50 EUR mensuel – 150 EUR trimestriel)

MONTANT: \_\_\_\_\_, **0 0** EUR

PÉRIODICITÉ: MENSUELLE (M) TRIMESTRIELLE (T) \_\_\_\_\_

DATE DU PREMIER PRÉLÈVEMENT (le 2 du mois, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant pour une adhésion saisie au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de prélèvement choisie).

\_\_\_\_\_ J J M M A A A A

Répartition par OPC:

NOMS/CODES ISIN	MONTANTS	NOMS/CODES ISIN	MONTANTS
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR
_____	_____, <b>0 0</b> EUR	_____	_____, <b>0 0</b> EUR

Les mentions à cocher ci-après ne s'appliquent pas si votre souscription suit une préconisation de Société Générale.

- 1  Je n'ai pas reçu de conseil en investissement à l'occasion de cette opération.
- 2  Je n'ai pas reçu de conseil en investissement à l'occasion de cette opération mais j'ai été averti que :  
- ce produit n'est pas approprié à mon niveau d'expérience et de connaissances financières  
- ou n'ayant pas communiqué les informations nécessaires à mon évaluation, Société Générale n'est pas en mesure de déterminer si ce produit est approprié à ma situation.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
J J M M A A A A

Société Générale

Signature du Client (\*)

(\*) Si vous avez coché au moins une des cases ci-dessus faites précéder votre signature de la mention manuscrite suivante « je reconnais avoir coché la case 1 ou les cases 1 et 2 ».

(1) doit précéder le premier versement périodique.

**LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'ouverture du (des) compte(s) et / ou la mise à disposition des produits et services souscrits ce jour. Elles pourront être utilisées pour des besoins de gestion de la relation bancaire, la sélection des risques, la prospection, l'animation commerciale et la réalisation d'études statistiques et patrimoniales. Elles pourront, de convention expresse, et en tant que de besoin au regard des finalités mentionnées ci-dessus, être communiquées par la Société Générale à ses partenaires, courtiers et assureurs, ainsi qu'aux personnes morales du Groupe Société Générale, ses sous-traitants et prestataires établis dans ou en dehors de l'Espace Économique Européen. Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez également vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence de la Société Générale ayant recueilli ces informations. Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir dès à présent ou à tout moment ultérieurement.

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES DECLIC BOURSE DANS LE PEA

---

Le plan DECLIC BOURSE est une formule d'épargne programmée qui vous permet d'investir automatiquement votre épargne, pour une durée indéterminée, en parts d'OPC de la Gamme DECLIC BOURSE dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions (PEA).

### C'EST UNE FORMULE SIMPLE

---

Le versement initial obligatoire est de 50 EUR minimum. Les versements programmés (minimum 50 EUR par mois ou 150 EUR par trimestre) sont prélevés sur le compte précisé dans les conditions particulières, selon la cadence choisie (le 2 de chaque mois ou de chaque trimestre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le 1<sup>er</sup> jour ouvré suivant), pour être virés au crédit de votre compte espèces PEA. La date du premier prélèvement programmé doit être postérieure au versement initial.

### C'EST UNE FORMULE AUTOMATIQUE

---

Les sommes ainsi prélevées seront investies en parts ou millièmes de parts du (des) OPC que vous avez choisi(s). Les parts souscrites seront inscrites sur votre compte-titres PEA. Les revenus distribués par les OPC sont automatiquement réinvestis en parts ou millièmes de parts des OPC correspondants. Il vous sera adressé, après chaque opération, une attestation nominative du nombre de parts et millièmes de parts que vous aurez ainsi souscrites.

### C'EST UNE FORMULE SOUPLE

---

Vous pouvez modifier sans frais (hors droits d'entrée sur OPC) les montants, la fréquence des prélèvements ainsi que la répartition de votre placement entre les différents OPC. Vous avez également la possibilité d'effectuer des versements exceptionnels (minimum 50 EUR), à tout moment, sans impacter les versements programmés.

Vous pouvez suspendre vos versements pendant une durée maximum d'un an. Vous pouvez aussi résilier à tout moment et sans aucun frais votre plan DECLIC BOURSE, par lettre adressée à votre Agence. Ces modifications ou cette résiliation doivent être portées à la connaissance de votre Agence 10 jours ouvrés au moins avant la date du prochain prélèvement.

Le présent contrat continue à produire ses effets en cas de transfert du compte à débiter ou du compte espèces PEA dans une autre Agence SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

Bien entendu vous conservez toute latitude pour faire fonctionner librement votre PEA, parallèlement au plan DECLIC BOURSE.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE se réserve le droit, sous réserve d'un préavis d'un mois avant la prise d'effet, de résilier à tout moment le plan DECLIC BOURSE par l'envoi d'une lettre simple ou d'apporter une modification éventuelle au contrat. Si vous ne souhaitez pas adhérer à cette modification du contrat, vous pouvez résilier votre adhésion au plan DECLIC BOURSE par lettre adressée à votre Agence dix jours ouvrés au moins avant la date de votre prochain prélèvement.

En cas de fusion d'un OPC choisi dans DECLIC BOURSE, votre investissement est reporté automatiquement sur l'OPC absorbant, dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) vous sera remis avant l'opération. Si cette opération ne vous convient pas, vous pouvez également demander le rachat de vos parts et la modification ou résiliation du plan auprès de votre Agence.

Toute clôture d'un ou des comptes visés dans les conditions particulières, sauf cas de transfert de compte dans une autre Agence SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ou désignation d'un autre compte à débiter, entraîne la résiliation du plan DECLIC BOURSE.

Le plan DECLIC BOURSE n'est pas transférable dans un autre établissement.

La résiliation du plan DECLIC BOURSE n'a pas d'incidence sur le PEA qui continue d'exister, ni sur la détention des parts d'OPC que vous auriez souscrites dans ce cadre.

Au-delà de la 8<sup>e</sup> année de détention d'un PEA, il est possible d'effectuer des retraits d'un PEA et notamment des retraits programmés à partir de certains OPC éligibles à DECLIC BOURSE.

### ATTENTION

---

Si vous souscrivez, à la suite d'un acte de démarchage ou de la réception d'un mailing, vous bénéficiez pendant 14 jours, à compter de la date de conclusion du contrat, du droit de vous rétracter et ce par l'intermédiaire d'un simple écrit remis par tout moyen à l'Agence. Le premier versement ne pourra intervenir qu'à l'expiration de ce délai.